



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro L-12802 décrétant la construction du Centre de services de proximité de l'est et décrétant un emprunt de 33 572 000 \$ à cette fin

### **Approbations requises:**

|  |                           |
|--|---------------------------|
| Adoption par le conseil municipal:                     | 1 <sup>er</sup> juin 2021 |
| Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: | 9 août 2021               |

\*\*\*\*\*

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau du Greffier, au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
Ce 23 août 2021

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe